

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	14
- votants	15
- absents	1

Date de convocation :

8 juin 2020

Date d'affichage :

8 juin 2020

VOTE

- POUR	15
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 005-210501458-20200615-28_2020-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du lundi 15 juin 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 15 juin à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean-Paul Reynier, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : ARNOUX Josiane — JANIK Monique – DABAT Marc-André – GUET Claude – DE COLOMBEL Isabelle – MARLETTA Anne-Marie — ALLAIRE Claude — AUBERT Daniel – BAUD Thierry – DANGEL Caroline – BELIN Déborah – RIBAIL Eloïse – VINCENT Jérémy

Absent excusé et représenté : PRETI Michel, a donné procuration à Rodolphe PAPET

Anne-Marie MARLETTA est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°28/2020 : MARCHE DE TRAVAUX DE GOUDRONNAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune compte 30 km de voirie communale.

Un diagnostic a été réalisé par un technicien de la Maison technique de St-Bonnet. Il a donné suite à une planification annuelle des travaux. Cette année il convient de réaliser des travaux route du Fonteniou et route de Clos Davin.

Le Maire indique qu'une consultation a eu lieu afin de sélectionner l'entreprise la mieux disante pour effectuer ces travaux. Deux entreprises ont répondu. Le Maire donne un compte rendu des offres.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le code de la commande publique,

Délibère et décide

- ↳ D'attribuer les travaux de goudronnage de la voirie communale à l'entreprise Routière du Midi, pour un montant de 93 693,40 € HT
- ↳ D'autoriser le Maire à signer le devis correspondant

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

22 JUIN 2020

